



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMST 2023-05-16

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Rénovation thermique de la salle Maffren –
Lot 5 - Serrurerie

Avenant N°1

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment le 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal, N° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant la délégation au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence relative à la préparation, la passation l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Dans le cadre du marché pour la rénovation thermique de la salle Maffren – Lot 5 - Serrurerie avec l'entreprise **CORONA CONSTRUCTION METALLIQUES** dont le siège se situe – Zone Artisanale et industrielle La Chauchière – 04190 LES MEES, il est nécessaire de passer un avenant avec cette entreprise.

Cet avenant porte sur les points suivants :

PLUS-VALUE

- 1.1 – Casette en sous face avant Nord (env.64m²) : 8 372.00 € HT
- 1.1.1 – Habillage auvent Nord : 6 320.40 € HT

Montant HT plus-value : 14 692,40 €

MOINS-VALUE

- 2.1 – 5.1 Travaux de dépose et démolition : - 1 507.00 € HT
- 2.1.1 – 5.1 Serrurerie : - 13 641.00 € HT

Montant HT moins-value : - 15 148,00 €

Montant du marché initial :

- 122 587.00 € HT

Montant de l'avenant en moins-value :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : - 455,60 €
- Montant TTC : - 546,72 €
- % d'écart introduit par l'avenant : - 0.37 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 122 131.40 €
- Montant TTC : 146 557.68 €

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer l'avenant N°1 avec l'entreprise **CORONA ONSTRUCTION METALLIQUES**

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et à l'entreprise **CORONA CONSTRUCTION METALLIQUES**.

Fait à Sisteron, le 25 avril 2023

Pour copie conforme

Le Maire,

D. SPAGNOU